N° D2025_03_17

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 3 MARS 2025

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 8 juin 2020, portant délégation de pouvoir au Président, visée en Préfecture le 15 juin 2020 ;
- Vu l'article R2123 du Code de la commande publique
- Vu la consultation lancée pour la location occasionnelle d'autobus sans chauffeur par la régie des transports le 17 février 2025 auprès de 3 prestataires ;
- Vu l'offre unique présentée par la SCAL suite à consultation ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation lancée, la proposition présentée par la SCAL 05000 GAP est apparue comme économiquement avantageuse et qualitativement satisfaisante pour la collectivité ;

DECIDONS

Article 1 :
Il est conclu après négociation un marché à procédure adaptée avec la SCAL située Cours Ladoucette 05000 GAP pour la location occasionnelle d'autobus sans chauffeur en cas de besoin pour la régie des transports.

Article 2 :
Le présent marché à bons de commande se décompose ainsi :

Prix HT location demi journée :	110,00 €
Prix HT location journée :	150,00 €
Prix HT location hebdomadaire :	700,00 €
Prix HT location pour 15 jours :	1 200,00 €
Prix HT location mensuelle :	1 600,00 €

La durée du marché est fixée à un an, soit au total douze mois mois.

Seuil minimum de commande de l'accord-cadre par an : 0 € HT
Seuil maximum : 30 000 € HT

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des transports, article 6135.

Article 3 :
Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur Général Délégué à Mobilité sont chargés de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 3 mars 2025

Le Président

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 12 MARS 2025
Publié ou notifié le : 12 MARS 2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2025_03_17**
Objet :	**Location occasionnelle d'autobus pour la régie des transports l'Agglo en Bus**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-03 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.7 - Transports
Identifiant unique :	005-200067825-20250303-D2025_03_17-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	900 o
Nom métier : 005-200067825-20250303-D2025_03_17-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	50.6 Ko
Nom original : D_3941.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-200067825-20250303-D2025_03_17-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 mars 2025 à 16h32min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 mars 2025 à 16h32min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 mars 2025 à 16h33min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 mars 2025 à 16h33min08s	Reçu par le MI le 2025-03-12